

ANNEXES

FICHES DE CAS SUR 7 OPÉRATIONS RÉALISÉES (PAR TYPE DE MAÎTRE D'OUVRAGE)

- ✓ EPCI
 - 1- PUY SAINT VINCENT (05)
Construction d'un immeuble de 20 logements
 - 2- PAYS ROYANNAIS (17)
Construction de 25 châlets - 96 logements

- ✓ BAILLEUR SOCIAL
 - 3- CANNES (06)
Construction d'un immeuble de 40 logements
 - 4- LA TESTE DE BUCH (33)
Réhabilitation de 5 châlets pour 15 lits

- ✓ SEML
 - 5- CHAMONIX MONT-BLANC (74)
Réhabilitation d'un ancien centre de vacances de 56 appartements

- ✓ SCI
 - 6- PLAGNE CENTRE (73)
Construction d'un immeuble de 89 logements

- ✓ PARC PRIVE
 - 7- VILLARD DE LANS (38)
Réhabilitation du parc existant et création de 50 logements

Opération menée par un EPCI : construction de logements pour saisonniers à Puy-Saint-Vincent (05) par la Communauté de communes du Pays des Ecrins

En 2003, la Communauté de communes du Pays des Ecrins a diligenté une étude afin d'évaluer les besoins en matière de logements pour les saisonniers sur son territoire.

Les résultats de l'étude ont conclu à un besoin minima de 10 logements pour 15 places. Devant la faible mobilisation, voire le scepticisme des acteurs, notamment des entreprises, une démarche de sensibilisation auprès des employeurs a alors été entreprise. Cette démarche a permis d'intégrer les employeurs dans la définition des réponses tant quantitatives que qualitatives. Elle a été facilitée par la signature d'un accord départemental interprofessionnel sur le logement des saisonniers signé dans les Hautes-Alpes en septembre 2004.

Objectifs : construction d'un immeuble de 20 logements pour 28 places

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays des Ecrins

Le terrain est apporté par la commune du Puy-Saint-Vincent.

Calendrier

2003 : étude ARDEM

Janvier 2004 : première réunion de sensibilisation des acteurs locaux

Août 2005 : dépôt des dossiers de demande de financement PLS et 1% Logement

Avril 2006 : début des travaux

Budget

Financement : coût des travaux de construction 1 043 500 euros (hors foncier amené par la commune)

Collecteur 1% Logement : Alliance 1 % Logement

✓ Répartition du financement

Type de Financement	Origine du financement	%
Subventions	Région + Département	18,16
Prêts	PLS	36,05
	1% Logement	45,79

✓ Caractéristiques techniques

Type de logement	Nombre	S.H.	Nombre de lits
Studio	12	18 m ²	1 lit/logement
Appartement	8	30 m ²	2 lits/logement

Gestion

- Non déterminée
- Conventionnement APL locative (plafonds de ressources et de loyers)
- Occupation : 5 à 6 mois par an
- Engagement de droits de réservation par 10 entreprises correspondants à 6 mois de loyers d'inoccupation
- Déficit annuel d'exploitation pris en charge par les entreprises par le biais des droits de réservation
- Le foncier mis à disposition par la commune permet d'envisager une deuxième tranche d'opération en fonction des besoins complémentaires
- Réflexion en cours concernant les transports des saisonniers à l'échelle du pays

Contacts

Aliance 1% Logement : Brigitte Maserati (Tél. : 04 76 51 28 41)

ARDEM : Julie Willem

Commune de Puy-Saint-Vincent : M. Chaud

Communauté de communes du Pays des Ecrins : Pierre Chamagne (Tél. : 04 92 23 11 17)

Des opérations similaires sont en cours de réalisation à Plouharmel (56) et Orcières-Merlette (05).

Opération menée par un EPCI : construction de logements pour saisonniers en Pays Royannais par la Communauté d'agglomération du Pays royannais (17)

Une première réflexion sur le thème de l'emploi saisonnier avait abouti au lancement d'une expérience originale en 2002 : les " échanges mer / montagne ".

57 communes balnéaires et de montagne (dont Royan et Courchevel) avaient décidé de collaborer afin de permettre à des saisonniers du tourisme d'alterner les saisons d'été et d'hiver (5 mois / 5 mois) tout en se formant et se qualifiant pendant les deux mois restants.

S'inspirant de l'exemple de la construction de foyers logements à Courchevel, les élus de la Communauté d'agglomération (CDA) ont choisi la construction de logements labellisés " logement social ", réservés aux saisonniers en haute saison et susceptibles d'accueillir des opérations de " tourisme social " ou d'autres types de publics le reste de l'année. Les élus ont souhaité engager une démarche qualitative, respectueuse de l'environnement et du paysage.

Une consultation des communes a eu lieu en juin 2004 pour sélectionner les sites potentiels ou seraient créés ces " villages de saisonniers ".

Les sites font l'objet de conventions avec les communes concernées, à l'exception de l'un d'eux qui fait l'objet d'un bail emphytéotique avec un propriétaire privé. En fin de convention, la propriété des sites sera transférée aux communes et au propriétaire privé, à charge pour ces derniers de continuer à loger les saisonniers du tourisme pendant 5 mois de l'année.

Guide du logement aidé pour les salariés saisonniers du tourisme à l'usage des élus locaux

Les besoins sont estimés sur le bassin d'emploi à 600 logements.

Objectifs : construction de 25 chalets (96 logements) pour 96 places sur trois sites : la Tremblade, Semussac, Cozes

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Pays Royannais

Calendrier

2002 : création du Club des élus Mer-Montagne

Mars 2004 : protocole Club Mer-Montagne / UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) proposant un dispositif d'accompagnement des saisonniers

Avril 2005 : convention CDA/UMIH pour le logement des saisonniers en Pays royannais

Juillet 2005 : inauguration des premiers logements

Budget

Financement : coût des travaux de construction 2 887 000 €uros (hors foncier)

Collecteur 1% Logement : CIL Centre Atlantique.

✓ Répartition du financement

Type de Financement	Origine du financement	%
Subventions	Etat CPER Tourisme	4,8
	Région	4,8
	CDC Innovation	1,2
	CDA Pays royannais	25,2
Prêts	1 % logement	45,0
	PLS	10,4
	PEX CDC	8,6

✓ Caractéristiques techniques

Type de logement	Nombre	S.H.	Nombre de lits
Studio	96	25 m ²	1 lit/logement

Les sites proposent également des services de " para-hôtellerie " (laverie, cafétéria)

Gestion

- Le fonctionnement sera assuré par une régie interne à la CDA, qui dispose déjà d'une régie chargée de gérer les produits touristiques
- Mise en place d'un conventionnement APL locative (plafonds de ressources et de loyers)
- Le syndicat de l'Hôtellerie Restauration (UMIH) se porte garant de l'occupation des logements pendant 5 mois (entre mai et septembre)
- Occupation par les saisonniers du tourisme : 5 mois par an
- Complémentarité d'occupation par les saisonniers de l'ostréculture et par le tourisme social (retraités)
- Une partie du déficit annuel d'exploitation est pris en charge par les entreprises par le biais des droits de réservation (les entreprises prennent en charge une partie du loyer mensuel).
- Le nombre de logements créés est bien en dessous des besoins exprimés (600 logements environ). Le CDA envisage donc de généraliser l'opération à d'autres communes du territoire, lorsqu'un premier retour d'expérience aura pu être effectué.

Compte d'exploitation pour un studio

1. Coût annuel		3 650 €
2. Recettes annuelles		3 650 €
1. location aux saisonniers (5 mois)	Location aux saisonniers	1 500 €
	Participation entreprises	750 €
	<i>Sous total</i>	2 250 €
2. autres locations (tourisme social, saisonniers ostréculture...)	Location	1 450 €
	<i>Sous total</i>	1 400 €

Contacts

CDA : Patrick Fournier (Tél. : 05 46 22 19 20)

CIL Centre Atlantique : M. Tronet (Tél. : 05 49 77 36 36)

Construction de logements pour saisonniers par un organisme HLM : la résidence «le Prado» à Cannes (06)

Une étude réalisée en 2002 par API Provence auprès de 88 professionnels de l'hôtellerie et de la restauration employant 1 521 saisonniers sur le département des Alpes-Maritimes faisait apparaître que plus de 600 candidatures au poste de travail n'ont pas pu se concrétiser en raison de l'absence de logement. Sur le seul secteur de Cannes, ce sont plus de 200 candidatures concernées.

Objectifs : construction d'un immeuble de 40 logements pour 40 places

Maître d'ouvrage : Office Public de l'Habitat Cannes et Rive droite

Budget

Financement : coût de construction 2 457 400 €uros (hors foncier amené par la commune)

Collecteur 1% Logement : Logiam

✓ Répartition du financement

Type de Financement		%
Subventions		25,20
Prêts	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	49,80
	1 % Logement	25,00

Guide du logement aidé pour les salariés saisonniers du tourisme à l'usage des élus locaux

27

Gestion

- API Provence
- Conventionnement APL locative (plafonds de ressources et de loyers)
- Occupation : 5 à 6 mois/an
- Engagement de droits de réservation par 28 entreprises correspondants aux mois d'inoccupation.

Contacts

Logiam : Julien Riera (Tél. : 04 93 18 23 23)

API Provence (Tél. : 04 93 58 98 74)

Des opérations similaires sont en cours de réalisation en Savoie, Haute-Savoie, Alpes-Maritimes, Hautes-Pyrénées.

Réhabilitation de 5 chalets pour saisonniers par un organisme HLM à La Teste de Buch (33)

Cette opération sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon-Sud (COBAS) intègre dès l'origine une plurifonctionnalité d'occupation permettant d'accueillir hors saison touristique des jeunes apprentis en formation et des jeunes en situation d'urgence pour lesquels le gestionnaire assure un accompagnement social.

Objectifs : réhabilitation de 5 chalets pour 15 lits

Maître d'ouvrage : S.A. d'HLM le Foyer de la Gironde

Les chalets sont mis à disposition par la ville de La Teste de Buch par bail emphytéotique de 22 ans.

Budget

Financement : coût des travaux de réhabilitation : 311 805 €uros

Collecteur 1% Logement : CILG

✓ Répartition du financement

Type de Financement		%
Subventions	Collectivités	40,34
	Autres	8,01
Prêts	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	25,65
	1 % Logement	26,00

Gestion

- CLLAJ du Bassin d'Arcachon-Sud
- Conventionnement APL locative (plafonds de ressources et de loyers)
- Plurifonctionnalité d'occupation à caractère social

Contacts

CILG : Alain Brousse (Tél. : 05 56 43 75 00)

Une opération d'acquisition-amélioration menée par une SEM : les Cimes à Chamonix Mont-Blanc (74)

Il s'agissait de monter une opération avec la commune, opération pour laquelle les entreprises devaient garantir la prise en charge du déficit d'exploitation. Le choix d'un opérateur SEM (regroupant la commune, les entreprises et le 1% Logement) permet de garantir sur le long terme la prise en charge du déficit d'exploitation par les entreprises membres de la SEM.

Maître d'ouvrage : SEML Chamonix- Logement (création *ex-nihilo*)

Partenariat entre la ville (50 % des actions), un collecteur du 1% Logement (CILSE) et 8 employeurs (remontées mécaniques, transports publics, hôtels, magasins de sport, gîtes).

Contexte

Touristique

- 25 000 lits touristiques hôteliers et résidences de vacances
- 43 000 résidences secondaires
- 2 600 saisonniers dont 1 300 non locaux
- Saison hivernale de décembre à avril (5 mois)
- Saison estivale de juin à septembre (4 mois)

Social

- Déficit en logements pour saisonniers estimé à 600 places
- Apparition de modes de logements précaires (camping-cars, lits sur loués...)
- Venue de saisonniers mal informés des difficultés de logements

Contexte immobilier et urbain

- Marché locatif hors touristique faible
- 1 foyer de jeunes travailleurs de 60 lits, quelques offres privées
- Déficit de logements permanent

Objectifs : réhabilitation d'un ancien centre de vacances de 56 chambres, acquis par préemption.

Calendrier

- 2002 : étude dans le cadre de la révision du POS mettant en évidence l'insuffisance de logements saisonniers
- Août 2004 : création de la SEML
- Janvier 2005 : début des travaux
- Juillet 2005 : livraison des 56 appartements

Budget

Financement : 3 185 740 euros

Collecteur 1% Logement : CILSE

✓ Répartition du financement

Type de Financement	Origine du financement	%
Subventions		11,7
Fonds propres	SEML	18,9
Prêts	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	32,2
	CILSE (1% Logement)	36,0

✓ Caractéristiques techniques

Type de logement	Nombre	S.H.
T1'	17	18 m ²
T1	39	13,5 m ²

Gestion

- Résidence gérée par la SEML
- Conventionnement APL locative (plafonds de ressources et de loyers)
- Occupation : 8 à 9 mois par an
- Attribution aux entreprises actionnaires à concurrence du nombre de parts, priorité d'attribution pour les autres logements
- Droits de réservation pour les entreprises non actionnaires, sans garantie d'attribution d'une année sur l'autre
- Déficit annuel éventuel d'exploitation pris en charge par les entreprises par le biais des droits de réservation ou des paiements des périodes d'inoccupation (garantie de paiement du loyer de 12 mois pour les entreprises actionnaires, sans frais de dossier, garantie de paiement à la saison pour les autres employeurs, avec frais de dossier de 10%)
- Projet social adapté à la problématique saisonniers (résidence affectée exclusivement aux saisonniers, point d'accueil saisonniers, absence de réservation réglementaire (contingents préfecture, fonctionnaires...))
- Accès au Loca-Pass
- Paiement du loyer par le locataire ou son employeur

Premier bilan

- 23 appartements réservés par les employeurs
- 33 appartements à disposition des autres entreprises

Contacts

Mairie de Chamonix : M. Bouteiller (Tél. : 04 50 53 11 13)

Construction de logements à Plagne-centre (73) par une SCI inter-entreprises

La commune de Macot-la-Plagne souhaitait aider à la réalisation de logements pour saisonniers. Néanmoins, assumant déjà le déficit d'exploitation d'un foyer existant, elle était peu encline à subventionner sur le long terme les déficits d'exploitation d'une nouvelle structure. Elle proposait la mise à disposition de foncier pour permettre la réalisation de logements pour saisonniers par les entreprises. Seule une opération sous forme de mise à disposition du terrain par le biais d'un bail à construction s'avérait possible. Mais cela nécessitait au préalable que cette opération privée bénéficie de financements publics. A défaut, l'aide de la collectivité n'était pas réglementairement envisageable. Bien que le projet date de janvier 2002, il a fait l'objet d'une expérimentation dont le cadre est identique aux grandes lignes de la procédure mise en place aujourd'hui (PLS+1%).

Objectifs : construction d'un immeuble de 89 logements (150 lits)

Contexte

- Nombre de saisonniers employés en saison à Macot-la-Plagne : plus de 4 000 dont environ 3 000 non-locaux
- L'offre de logements pour saisonniers est de 50 logements conventionnés pour 100 places
- Les besoins non-couverts sont estimés à 400 lits

Guide du logement aidé pour les salariés saisonniers du tourisme à l'usage des élus locaux

Maître d'ouvrage : SCI Plagne-centre
SCI interentreprises (19 entreprises)

Le terrain est apporté par la commune et fait l'objet d'un bail à construction qui garantit la pérennisation de la destination

Calendrier :

- Janvier 2002 : montage juridique
- Janvier 2004 : montage financier
- Mai 2004 : début des travaux
- 15 décembre 2004 : livraison

Budget

Financement : coût des travaux 3 341 500 euros (hors foncier amené par la commune et hors aide du conseil général)

Collecteur 1% Logement : Alliance 1% Logement

✓ Répartition du financement

Type de Financement	Origine du financement	%
Subventions	Région	2,7
Prêts	PLS	44,9
	1 % logement	52,4

✓ Caractéristiques techniques

Type de logement	Nombre	S.H.	Nombre de lits
T2	89	28 m ²	61 à 2 lits et 28 à 1 lit

Gestion

- ImmoPlagne (agent immobilier)
- Conventonnement APL locative (plafonds de ressources et de loyers)
- Occupation : 5 à 6 mois/an
- Droits de réservation pour les entreprises
- Déficit annuel d'exploitation pris en charge par les entreprises par le biais des droits de réservation

Premier bilan

- Le coût d'exploitation annuel s'élève à 1 700 €/par lit
- Le roulement a été très faible et a été réglé à l'amiable
- Fort niveau de satisfaction des saisonniers et des entreprises
- Une deuxième opération de cette nature est en cours de montage sur une autre partie de la station

Contacts

Aliance 1% Logement : Brigitte Maserati (Tél. : 04 76 51 28 41)

SCI Plagne Centre : Eric Ledoux (Tél. : 04 79 09 09 79)

Mairie de Macot : Sylvie Maître (Tél. : 04 79 09 71 52)

Des opérations similaires (construction par une SCI inter-entreprises sur du foncier mis à disposition par une commune par bail à construction) sont en cours de montage à : Bourg-Saint-Maurice (73), Flaine (74), Vallon-Pont-d'Arc (07) et à nouveau à Macot-la-Plagne.

Mobilisation du parc privé : opération programmée d'amélioration de l'habitat thématique expérimentale de Villard-de-Lans (38)

Objectifs : création de logements locatifs privés dédiés aux saisonniers par mobilisation et réhabilitation du parc existant.

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du massif du Vercors (Isère)

Contexte

Touristique

- 50 000 lits touristiques
- 10 000 résidents permanents
- 2 saisons : hivernale (4 mois) et estivale (2 mois)
- 1150 saisonniers l'hiver, 900 l'été

Social

- 140 saisonniers très mal logés (étude H&D conseils 38,1996)
- Coût du logement élevé
- Déficit de main d'œuvre qualifiée lié à la question du logement

Contexte immobilier et urbain

- Existence de structures collectives désaffectées (maisons de l'enfance)
- Immobilier de loisir dégradé (Villard 2000)
- Attractivité de Grenoble (coût du foncier)

Calendrier

État d'avancement : en cours

Lancement : août 2001

Localisation : Plateau du Vercors (communauté de communes du massif du Vercors)

Historique

1990 : PLH

1995 : projet d'OPAH non abouti

1999 :

- la communauté de communes lance une étude pré-opérationnelle auprès de 195 entreprises,
- négociation d'un dispositif dérogatoire (plafonds de ressources, plafonds de loyers, quotité de subventions).

Description

Projet : OPAH (mobilisation du parc privé locatif)

Objectif : 50 logements sur 3 ans (2001-2003)

Budget

823 225 euros de travaux à générer sur 3 ans

Financement travaux

ANAH 226 768 euros

Région 64 790 euros

1% Logement (COCITRA) 589 978 euros

Financement guichet unique

État 27%

Département 46%

Communauté de communes 27%

Financement mobilier

Région 50% (45 735 euros)

Montant des aides :

ANAH : subvention 35%

Région : subvention 10%

1% Logement : prêt au taux de 1%

Dérogation

Loyers plafonds : 11 euros/ m² (2 fois le " loyer Besson ")

Possibilité de division en petits logements

Prise en compte des travaux de finition

Accompagnement social

Création d'un guichet unique pour :

- assurer un service de mise en relation employeurs/saisonniers/bailleurs,
- accompagner le saisonnier dans sa recherche de logement adapté,
- informer et conseiller les bailleurs dans le montage des dossiers.

Gestion locative adaptée confiée à une structure type AIVS dont le rôle est de :

- garantir l'affectation sociale de la location,
- mettre éventuellement en action la garantie LOCA-PASS,
- s'occuper de la gestion locative en cas de mandat.

Bilan

- 35 logements améliorés
- Durée moyenne de location supérieure à 8 mois
- Les loyers pratiqués (11 €/m² de S.H.) sont suffisamment attractifs pour attirer les propriétaires. Le cumul subventions/loyers atteint ainsi son objectif, mais les loyers des logements de type supérieur aux studios sont équivalents à ceux du marché libre. L'attractivité est renforcée par la durée inhabituelle des locations

L'opération a été prolongée d'une année (2004)

Contacts

Aliance 1% Logement : Brigitte Maserati (Tél. : 04 76 51 28 41)

SIRES (guichet unique) : Virginie Coing-Maillet (Tél. : 04 76 95 62 15)

Liste des opérations figurant au bilan de l'UESL (commune, opération, nombre de places)

CIL/CCI	Région	Dépt de l'opération	Type d'opération	Maître d'ouvrage	Capacité d'accueil
CILG	Aquitaine	33	Réhabilitation de 5 chalets à La Teste de Buch	SA HLM le Foyer Girondin	15
COCIL	Basse-Normandie	14	Construction d'une résidence sociale à Villers-sur-Mer	OPAC du Calvados	21
CIL Habitat Ouest	Bretagne	56	Construction d'une résidence de 23 logements dans le cadre de la reconversion d'un centre de vacances	GIP du Pays d'Auray	25
CCI D'AJACCIO	Corse	20	Acquisition d'un logement à Propriano	SCI	1
COCITRA 38	Provence-Alpes Côte d'Azur	5	Acquisition/réhabilitation de logements dans le parc privé à Orcières Merlette 2ème tranche portant sur 8 logements	Commune d'Orcères Merlette	8
GIC	Provence-Alpes Côte d'Azur	5	Acquisition d'un foyer logement "les Peyrouses" à Orcières Merlette	Villages Clubs du Soleil	31
ALIANCE 1% Logement	Provence-Alpes Côte d'Azur	5	Construction de 20 logements à Puy St Vincent	Communauté de Communes du Pays des Ecrins	28
ALIANCE 1% Logement	Provence-Alpes Côte d'Azur	5	Construction d'une résidence comprenant 21 studios et 6 appartements de 2 pièces à Orcières Merlette	Commune d'Orcères Merlette	27
LOGIAM	Provence-Alpes Côte d'Azur	6	Acquisition / aménagement d'une résidence à Nice comprenant 16 studios (résidence Stella)	SONACOTRA	16
LOGIAM	Provence-Alpes Côte d'Azur	6	Acquisition/amélioration d'un immeuble pour créer une résidence sociale à Nice	Nouveau Logis Azur API Provence	9
LOGIAM	Provence-Alpes Côte d'Azur	6	Aménagement d'un immeuble en résidence pour saisonniers à Nice comprenant 60 logements (les Orangettes)	Nouveau Logis Azur API Provence	60
LOGIAM	Provence-Alpes Côte d'Azur	6	Construction d'une résidence sociale "Le Prado" à Cannes	OPHLM de Cannes	45
ALIANCE 1% Logement	Provence-Alpes Côte d'Azur	6	Transformation d'un hôtel en 45 logements à Mandelieu	SA HLM ERLIA	45
CILVAR	Provence-Alpes Côte d'Azur	83	Construction d'une résidence sociale de 51 studios à Sainte Maxime	SONACOTRA	51
CIL Centre Atlantique	Poitou- Charentes	16	Construction de 25 chalets comprenant 100 studios à Cozes, Semussac et La Tremblade	Communauté Agglo Pays Royannais	96
COCITRA 38	Rhône-Alpes	38	OPAH expérimentale à Villard de Lans pour créer une offre de 50 logements en 3 ans dans le parc privé	Propriétaires bailleurs	50
CICL	Rhône-Alpes	73	Amélioration d'un foyer de 42 chambres et 12 studios	SCI La Turra (filiale du CIL)	54
CICL	Rhône-Alpes	73	Amélioration d'un foyer de 110 studios + 1 logement type III	OPAC de la Savoie	111

CIL/CCI	Région	Dépt de l'opération	Type d'opération	Maître d'ouvrage	Capacité d'accueil
COCITRA 38	Rhône-Alpes	73	Acquisition/amélioration de 3 logements aux Arcs -1600	SCI Le Cairn	3
COCITRA 38	Rhône-Alpes	73	Acquisition / amélioration d'un bâtiment "Le Roc Noir" à St François Longchamp pour créer 17 logements	OPAC de la Savoie	19
COCITRA 38	Rhône-Alpes	73	Création de 6 logements saisonniers dans un ensemble immobilier appartenant à la commune de Bonneval sur Arc/ La Ciaramella	OPAC de la Savoie	6
COCITRA 38	Rhône-Alpes	73	Construction d'un foyer-logements de 87 studios à Macot La Plagne	SCI La Plagne Centre	150
COCITRA 38	Rhône-Alpes	73	Construction d'une résidence sociale de 21 studios à Valmeinier, "les Islettes"	OPAC 73	34
GIC / COCITRA 38	Rhône-Alpes	73	Construction d'une résidence sociale à Tignes " l'Aiguebrun"	OPAC 73	46
GIC / CILS 73 / CCI 73	Rhône-Alpes	73	Construction d'une résidence sociale à St Martin de Belleville - Station des Ménuires	OPAC 73	67
ALIANCE 1% Logement	Rhône-Alpes	73	Construction d'un immeuble de 62 logements dont 30 réservés aux travailleurs saisonniers à Saint Bon (Courchevel), "les Grandes Combes"	SA HLM Halpades	42
ALIANCE 1% Logement	Rhône-Alpes	73	Acquisition/réhabilitation d'une ancienne colonie de vacances à St Sorlin d'Arves lieu dit l'Eglise	SCI le Chalet Romain	36
ALIANCE 1% Logement	Rhône-Alpes	73	Construction de 49 logements à Allues lieu dit le Mottaret secteur Méribel	OPAC 73 gestionnaire CCAS	49
ALIANCE 1% Logement	Rhône-Alpes	73	Construction de 15 logements à Montvalezan la Rozière	OPAC 73 gestionnaire CCAS	19
ALIANCE 1% Logement	Rhône-Alpes	73	Acquisition en VEFA de 17 logements à Valloire lieu dit les Granges	OPAC 73 gestionnaire CCAS	17
ALIANCE 1% Logement	Rhône-Alpes	73	Acquisition en VEFA de 13 logements à Valmeinier 1800	OPAC 73 gestionnaire CCAS	18
CILSE	Rhône-Alpes	73	Acquisition d'un studio à la Plagne	SCI LC	1
GIC	Rhône-Alpes	73	Acquisition en VEFA d'un immeuble à Landry station de Vallendry (nouveau village du Club Med)	OPAC	90
ALIANCE 1% Logement	Rhône-Alpes	73	Construction de 20 logements à St Martin de Belleville, pour les saisonniers de Val Thorens	SCI KJP IMMO	52

CIL/CCI	CIL/CCI	CIL/CCI	CIL/CCI	CIL/CCI	CIL/CCI
SOLENDI	Rhône-Alpes	73	Construction d'une résidence "Le Valsapieux" Le Charvet Arc 1800-Bourg St Maurice	SCI Le Valsapieux	110
ALIANCE 1% Logement	Rhône-Alpes	73	Construction d'un immeuble de 56 logements à Plagne Bellecote, commune de Macot La Plagne	SCI La Chapelle Hadry	126
ALIANCE 1% Logement	Rhône-Alpes	73	Construction de 51 logements à Arcs 2000 Bourg St Maurice	OPAC 73	83
CILSE	Rhône-Alpes	74	Acquisition de 2 immeubles à Chamonix pour créer 56 studios	Création d'une SEM dédiée	56
CILSE	Rhône-Alpes	74	Amélioration d'un immeuble de 12 logements à Morzine	SCI E.M.A	12
CILSE / ALIANCE 1% Logement	Rhône-Alpes	74	Acquisition/restructuration d'un immeuble à Avoiaz de 85 logements	SCI LSAS	opération annulée
CILSE	Rhône-Alpes	74	Acquisition d'un studio à Yvoire	SCI l'Amandier	2
CILSE	Rhône-Alpes	74	Transformation d'un immeuble en 28 studios à Yvoire	SCI Les Flots Bleus	28
CILSE / ALIANCE 1% Logement	Rhône-Alpes	74	Réhabilitation d'un bâtiment " Le Chalet Pallas" de 30 logements aux Gets	SA HLM Halpades	48
			Nombre de capacités d'accueil		1 807

Opérations Foncière Logement

	Rhône-Alpes	73	Tignes		84
	Rhône-Alpes	73	Macot La Plagne		144
			Nombre de capacités d'accueil		228

Lexique

A.N.A.H.	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat Elle attribue des aides aux propriétaires bailleurs pour l'amélioration des logements
Avance LOCA-PASS	Avance du dépôt de garantie pour aider à l'accès au logement locatif. Droit ouvert mis en place par le 1% Logement. Toute personne qui remplit les conditions doit se voir attribuer l'aide demandée.
A.P.L.	Aide Personnalisée au Logement (APL) Destinée aux locataires de logements conventionnés avec l'État dans le but d'alléger les charges de loyer.
C.C.A.S.	Centre Communal d'Action Sociale
C.C.I.	Chambre de Commerce et d'Industrie 21 CCI ont l'agrément pour collecter et gérer les fonds du 1% Logement et disposent d'un service logement.
C.D.C.	Caisse des Dépôts et Consignations Auxiliaire des pouvoirs publics, la CDC finance la construction, l'acquisition et la réhabilitation des logements HLM.
C.I.L.	Comité Interprofessionnel du Logement Organisme collectant et gérant les fonds du 1% Logement. 108 CIL sont répartis sur l'ensemble du territoire.
D.D.E.	Direction Départementale de l'Équipement
Entreprise du secteur assujetti	Entreprise du secteur privé non agricole.
E.P.C.I.	Établissement Public de Coopération Intercommunale
E.S.H.	Entreprise Sociale pour l'Habitat Ce sont des sociétés anonymes et fondations d'HLM.
Garantie LOCA-PASS	Garantie de paiement du loyer et des charges locatives pour aider à l'accès et au maintien dans les lieux. Droit ouvert mis en place par le 1% Logement. Toute personne qui remplit les conditions doit se voir attribuer l'aide demandée.
H.L.M.	Habitation à Loyer Modéré Ce terme désigne : <ul style="list-style-type: none">- un réseau de constructeurs bénéficiant de financements particuliers,- l'ensemble des habitations construites et gérées par ces organismes,- les financements propres au réseau HLM.
O.P.A.C.	Office Public d'Aménagement et de Construction Établissement public à caractère industriel et commercial créé par transformation d'OPHLM disposant d'une plus grande souplesse d'action, d'intervention et de gestion.

O.P.A.H.	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Programme d'actions ponctuelles de restauration du patrimoine immobilier faisant l'objet d'une convention entre la collectivité locale, l'État et l'ANAH.
O.P.H.L.M.	Office Public d'Habitat à Loyer Modéré Établissement public à caractère administratif, créé à l'initiative d'une collectivité locale, se consacrant à la construction, à la gestion de logements locatifs et à la conduite d'opérations d'urbanisme.
Plafond de ressources	Limite des ressources imposées par l'État aux personnes recherchant un logement locatif social ou conventionné. Différents régimes de plafonds existent en fonction du financement mobilisé pour produire le logement locatif.
P.L.S.	Prêt Locatif Social Les PLS sont destinés à financer des logements dits intermédiaires, c'est-à-dire dont les loyers se situent entre les logements locatifs sociaux (PLUS) et le marché libre. Les logements financés en PLS font l'objet, de la part de l'emprunteur, d'une obligation de location à des niveaux de loyers plafonnés et ne peuvent être loués qu'à des ménages dont les ressources ne dépassent pas, également, un certain plafond.
S.A. d'H.L.M.	Société Anonyme d'HLM Elles sont soumises à la législation des sociétés par actions ainsi qu'à la réglementation propre à l'institution HLM dont elles conservent le caractère non lucratif.
S.C.I.	Société Civile Immobilière
S.E.M.L.	Société d'Economie Mixte Locale
S.H.	Surface Habitable La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, ébrasement de portes et de fenêtres, il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non-aménageables, balcons, caves, dépendances, garages, loggias, remises, séchoirs extérieurs, sous-sols, terrasses, vérandas, volumes vitrés, locaux communs et locaux de hauteur inférieure à 1,80 m.
S.R.U.	Solidarité et Renouvellement Urbains (loi)
S.U.	Surface Utile Elle est définie comme la somme de la surface habitable des logements et de la moitié des surfaces annexes à usage privatif qui leur sont rattachées (cave, balcon, loggia...).

T.T.C.	Toutes Taxes Comprises
T.V.A.	Taxe sur la valeur ajoutée
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
1% Logement	Depuis le 1 ^{er} janvier 2006 les employeurs d'au moins vingt salariés sont assujettis au versement d'une participation à l'effort de construction (dit communément 1% Logement) dont le montant est une fraction (0,45%) du montant des salaires versés. Cette participation permet notamment de financer l'acquisition et la construction de logements locatifs.
U.E.S.L.	Union d'Economie Sociale pour le Logement Fédération Nationale du 1% Logement. Gérée paritairement par les partenaires sociaux, elle définit notamment les orientations d'emploi des fonds du 1% Logement. Ses décisions s'imposent aux CIL et CCI. L'UESL peut conclure avec l'État des conventions définissant des politiques nationales d'emploi du 1% Logement.